

**ECOLE SUPERIEURE POLYTECHNIQUE
DE LA JEUNESSE (ESUP-JEUNESSE)**

06 BP : 9223 OUAGADOUGOU 06
SISE AU SECTEUR 43, ARRONDISSEMENT 10 (DASSASGHO)
OUAGADOUGOU - BURKINA FASO
TEL : (+226) 25 36 56 00
CEL : (+226) 63 00 30 96
WhatsApp : (+ 226) 72 80 94 94
Email: contact: info@esupjeunesse.net
Site web www.esupjeunesse.net
www.facebook.com/école_supérieure_polytechnique_de_la_jeunesse



NOTICE DE RENSEIGNEMENTS POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2021-2022 (rentrée d'octobre)

L'Ecole Supérieure Polytechnique de la Jeunesse prépare en deux ans (02) au **Diplôme de Technicien Supérieur (DTS)** et au **Brevet de Technicien Supérieur (BTS d'Etat)**, en trois (03) ans à la **Licence**, en cinq (05) ans au **Master**, dans les filières suivantes :

❖ SCIENCES TECHNIQUES	❖ SCIENCES DE GESTION
Génie électrique options : 1- <i>Electromécanique (EM)</i> ; 2- <i>Master en Energies Renouvelables et Efficacité Energétique (ENREE)</i> . Génie civil options : 1- <i>Bâtiments et Travaux Publics (BTP)</i> . 2- <i>Mines et Carrières (MC)</i> . 3- <i>Gestion et Maîtrise de l'Eau (GME)</i> . 4- <i>Géomètre - Topographe (GT)</i> . 5- <i>Master en Géotechnique (MGT)</i> . 6- <i>Master en Infrastructures (MIN)</i> . Design d'Espace (DE).	1- <i>Marketing et Gestion Commerciale (MGC)</i> . 2- <i>Finance/ Comptabilité (FC)</i> .

NB : nos diplômes suivants sont reconnus par le CAMES :

- **DTS, options :** *Bâtiments et Travaux Publics, Topographie, Marketing/Management et Finance/ Comptabilité.*
- **Licences, options :** *Bâtiments et Travaux Publics, Topographie, Mines et Carrières, Gestion et Maîtrise de l'Eau, Finance/ Comptabilité ; Marketing Management et Electromécanique.*
- **Masters, options :** *Bâtiments et Travaux Publics, Topographie, Mines et Carrières, Gestion et Maîtrise de l'Eau et Géotechnique.*

A) Conditions d'admission à l'ESUP-JEUNESSE

1. une (01) fiche d'inscription, fournie par l'administration de l'ESUP- Jeunesse, dûment remplie ;
2. deux (02) photos d'identité identiques récentes ;
3. une (01) photocopie légalisée de la carte nationale d'identité ;
4. un (01) extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif légalisé ;
5. une (01) photocopie légalisée du diplôme/attestation et du relevé des notes du BAC pour les postulants à la 1^{ère} année;
6. une (01) copie du récépissé d'inscription sur la plateforme CAMPUS FASO pour tous les étudiants (inscription et réinscription) ;
7. une (01) photocopie légalisée du diplôme du BAC et du relevé de note de la 1^{ère} année, pour les postulants à la 2^{ème} année ;
8. une (01) photocopie légalisée du diplôme ou de l'attestation de réussite du BAC et des relevés des notes du BTS, du DTS, du DUT ou de la L2 pour l'inscription en troisième année (relevés de L1 et L2) ;
9. une (01) photocopie légalisée du BAC, du diplôme ou de l'attestation de la licence et les relevés des notes de la L1, L2 et L3 pour l'inscription en master;
10. un (01) engagement à respecter les règlements de l'école (formulaire disponible au service de la scolarité) ;
11. l'admission se fait selon les cas par un test, sur étude de dossier et/ou par un entretien.

NB : les pré - inscriptions en ligne sont possibles : www.esupjeunesse.net.

B) Code vestimentaire et recommandations

L'étudiant doit disposer obligatoirement de/d' :

- ❖ un ensemble costume (selon le modèle de l'école disponible à la scolarité) pour les étudiants en cours du jour;
- ❖ une (01) blouse (kaki, bleu, blanc), une paire de chaussures de sécurité, un casque de sécurité ainsi qu'un gilet fluorescent pour tous les étudiants des filières de sciences techniques ;
- ❖ **chaussures fermées pour les filles et les garçons** (aucunes sandales ou sandalettes communément appelées tapettes sous aucune forme ne seront permises).

NB : chaque étudiant doit posséder obligatoirement son ordinateur portable et une calculatrice programmable.

C) Frais de scolarité et modalités de paiement

C-1 Sciences de Gestion en cours du jour et cours du soir

Niveaux Périodes	1ère année	2ème année	Licence	Master 1	Master 2
Droits d'inscription	175 000	175 000	180 000	295 000	295 000
Fin nov.- 2021	100 000	100 000	100 000	125 000	125 000
Fin janv.- 2022			100 000	125 000	125 000
Fin fév.- 2022	100 000	100 000	100 000	125 000	125 000
Fin mar.- 2022	-	-	100 000	125 000	125 000
Total	375 000	375 000	580 000	795 000	795 000

C-2 Sciences Techniques en cours du jour et cours du soir

Niveaux Périodes	L1	L2		L3	L1, L2, L3 Design d'espace	Niveaux Périodes	Master1	Master 2	Master 1 MGT/MIN	Master 2 MGT/MIN
		Nouveau	Ancien							
Droits d'inscription	280 000	280 000	280 000	250 000	250 000	Droits d'inscription	320 000	320 000	320 000	320 000
Fin nov.2021	75 000	75 000	100 000	125 000	125 000	Fin janv. 2022	200 000	200 000	200 000	200 000
Fin janv.2022	75 000	75 000	100 000	125 000	125 000	Fin fév. 2022	200 000	200 000	200 000	200 000
Fin fév. 2022	75 000	75 000	-	125 000	125 000	Fin mar. 2022	200 000	200 000	200 000	200 000
Fin mar. 2022	75 000	75 000	100 000	125 000	125 000	Fin avr. 2022	200 000	200 000	200 000	200 000
Fin mai 2022	75 000	75 000	-	-	-	Fin mai 2022	-	-	200 000	200 000
TOTAL	655 000	655 000	580 000	750 000	750 000	-	1 120 000	1 120 000	1 320 000	1 320 000

NB : le service de recouvrement est habilité à traiter les cas particuliers.

C-3 Autres frais

- les frais de dossier (pour les nouveaux étudiants) s'élèvent à 15 000 f, les frais de carte d'étudiant à 500f, les frais de fonctionnement du bureau du comité des étudiants à 1000 f et les frais d'assurance à 1000 f. Ces frais sont obligatoirement payables à l'inscription ;
- à partir du 1^{er} janvier 2022, les frais de soutenance (soutenance, plus toge et vidéoprojecteur) en session normale s'élèveront à **50 000f** pour les DTS, 75000 f pour les Licences et 100 000f pour les Masters. Ces frais sont obligatoirement payables au dépôt du mémoire ou du rapport dans les délais règlementaires ;
- les frais de soutenance exceptionnelle (soutenance, plus toge et vidéoprojecteur) s'élèvent à 80 000 pour les DTS, 100 000 pour la Licence et 150 000 f pour le Master ;
- d'autres frais supplémentaires (sorties d'études/TP à l'extérieur du Burkina, sorties récréatives, etc.) pourraient être demandés.

D) Clauses particulières

- tout étudiant dont la scolarité n'est pas payée au plus tard aux dates indiquées ci-dessus, fera l'objet d'une exclusion provisoire et ne pourra prendre part aux cours et aux évaluations qu'après paiement de la tranche concernée. Les évaluations manquées pour cause d'impayés seront sanctionnées par la note zéro et ne feront l'objet d'aucune reprise ;
- toute somme versée reste définitivement acquise par l'établissement ;
- les droits d'inscription doivent être entièrement acquittés avant le début des cours ;
- le reversement de la scolarité au profit d'un autre étudiant n'est pas accepté après fin décembre 2021 ;
- toute scolarité entamée est intégralement due ;
- la suspension ou le report de l'année académique est obligatoirement soumise à une procédure particulière (voir service de scolarité), mais dans tous les cas n'est pas possible après fin décembre 2021 ;
- tout règlement des frais de scolarité en dehors de la caisse de l'ESUP-Jeunesse engage la seule responsabilité de son auteur ;
- les étudiants doivent exiger un reçu après tout versement ;
- les étudiants disposent de 12 mois à compter de la date de proclamation de l'admissibilité pour leur soutenance. Au-delà, ils seront assujettis à des pénalités (voir règlement sur les délais de soutenance des rapports et mémoires en fin de cycle).

NB : les inscriptions et réinscriptions pour toutes les classes commencent le 1^{er} Juillet 2021. Passé le délai du 18 Septembre 2021, les anciens étudiants non encore réinscrits ne bénéficieront plus de la priorité de réinscription. Dans tous les cas, aucune inscription/réinscription ne sera possible après fin janvier 2022. Les cours débiteront à partir du **01 Octobre 2021**.

Ouagadougou, le 01 juin 2021

Le Directeur Général